



Mercredi 3 août 2022

Communiqué du Parti socialiste gersois

Lettre ouverte au député Cazeneuve

Le député Cazeneuve vient, dans une lettre adressée aux Gersoises et aux Gersois, présenter son action à l'Assemblée nationale. Rapporteur du budget pour le projet de loi de finances rectificative 2022, il semble bien placé pour nous relater les décisions.

Prenons l'exemple des retraites. Cet exemple est doublement chiffré dans son document : 5 milliards d'euros, 57 000 retraités gersois.

Tout d'abord, les retraités gersois ne bénéficieront de cette revalorisation que sur leur régime de base, et non sur leur régime complémentaire (l'ARRCO principalement).

De plus, alors qu'un amendement adopté par l'Assemblée visait à augmenter l'actualisation des retraites à hauteur de 5,5 %, le député Cazeneuve n'a pas hésité à soutenir Bruno Lemaire pour exiger un nouveau vote, permettant une économie de quelque 300 millions sur les retraités. Et nous ne reviendrons pas sur les modalités de calcul, mais quand même : 4 % au 1^{er} juillet, cela fait 2% en année pleine. Même si l'on ajoute les 1,1 % du 1^{er} janvier, cela fait 3,1 % qui sont à comparer aux 6,1 % d'inflation annuelle en juillet, selon l'Insee.

Ensuite, la présentation du coût, laissant très adroitement supposer que c'est l'Etat qui le prend à sa charge, alors qu'aucune compensation n'est prévue pour les caisses de retraite. En ce qui concerne les collectivités locales, le député Cazeneuve a fait feu de tout bois, aussi bien en commission des finances qu'en assemblée plénière, pour raboter l'amendement permettant la compensation de l'augmentation de 4 % pour le RSA et de 3,5 % de la valeur du point d'indice. Le conseil départemental et les 461 maires du département seront heureux d'apprendre que leur député les trouve trop riches pour être

compensés à hauteur des 1,3 milliard d'euros de surcoût estimé pour l'ensemble de ces collectivités...

Pour les caisses de retraite, donc, pas de compensation ! L'augmentation de 4% sera financée sur leur déficit, au mépris de la règle d'or qui stipule que toute bonne gestion doit être équilibrée en recettes et en dépenses. Lors de son premier mandat, à l'occasion du débat sur le régime universel, le député Cazeneuve ne manquait d'ailleurs pas de rappeler lui-même que son non-respect conduirait nécessairement « à devoir un jour augmenter brutalement les cotisations ou baisser brutalement les pensions » ...

Rassurons-nous, le député Cazeneuve sera, à n'en pas douter, un des premiers instigateurs de la « réforme » macronienne des recettes. Pour rétablir les comptes, une seule solution : le report de l'âge de départ à 65 ans et une accélération du passage aux 43 ans de cotisations. CQFD !

Cerise sur le gâteau : la déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés sur laquelle vous avez tergiversé pendant plus d'un an pour retarder tant que vous pouviez sa mise en application. Point n'est besoin de faire de brillantes interventions sur le sujet, et d'obtenir un vote à la quasi-unanimité (1 voix contre) pour, finalement, ne pas permettre sa mise en œuvre avant le... 1^{er} octobre 2023 ! Votre majorité, devenue relative mais qui a décidément de la suite dans les idées, aura tout fait pour reporter jusqu'au bout une décision attendue, et que toute personne sensée imaginait devoir être immédiatement appliquée.

Que dire enfin de la pratique du Gouvernement évoquée plus haut qui, lorsqu'un vote majoritaire emporte une décision qui ne lui plaît pas (comme celle d'accorder une aide supplémentaire aux retraités adoptée puis démolie le 26 juillet dernier) demande un second vote pour la faire annuler ?

Député Cazeneuve, pensez-vous sérieusement que c'est avec ce genre de ficelle que l'on bâtera des compromis ?